



COMMISSION REGIONALE TECHNIQUE

PV n°2, réunion du samedi 06 décembre 2025

Présents : Abidi MASSOUNDI, Zouhaïri AHMED, Anfane MOHAMED, Souyifoudine MLAMALI, Ahamada Durand SOUMAILA, Saïd RACHIDI, Mamadou MBODI 'arrivé en fin de réunion'.

Assistent : Aurélien TIMBA ELOMBO (DGS), Jacky CANOSI (Directeur S.S.E Cavani)

Absents excusés : Mohamed Tostao AHMADA, Babé Saïd, Issouffi ABDALLAH,

Absents : Mohamed IBRAHIM, Maouloudou MATTOIR, Abdoul-Ghanyou ABDALLAH,

Ordre du jour :

- Traitement des demandes reçues
- Statut des Educateurs – Obligations des Clubs.

Ouverture de la réunion.

Le Président Massoundi ABIDI a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres après un bon petit déjeuner offert par l'Educateur Souyifoudine M'LAMALI, tout fraîchement diplômé du Brevet d'Entraîneur de Football. Le Président a ensuite donné la parole au Directeur Général Aurélien TIMBA ELOMBO pour l'ouverture de la réunion.

Aurélien TIMBA ELOMBO, le Directeur Général a ouvert la séance en remerciant tous les membres pour leur présence et pour le travail colossal fait par la Commission Régionale Technique. Le DGS a ensuite brièvement présenté Jacky CANOSI, nouveau Directeur de la Section Sport Etudes de Cavani depuis le mois d'août 2025, puis lui a laissé le soin au Directeur Jacky CANOSI de se présenter également

Jacky CANOSI, nouveau Directeur S.S.E de Cavani a exprimé toute sa satisfaction d'être à Mayotte et de travailler avec des Jeunes qui ont un fort potentiel et ne demandent qu'à être encadré. Jacky s'est également dit disponible pour soutenir la Commission Technique dans ses travaux pour le développement du Football Mahorais.

Après le propos de Jacky CANOSI, nouveau Directeur S.S.E, le Président Massoundi ABIDI a félicité les Educateurs reçus au BEF 2025. Il a également encouragé ceux qui sont au rattrapage, à ne pas baisser les bras car ils ont les qualités et les aptitudes pour l'avoir.

Après les diverses interventions, dont celle du Coach Souyifoudine M'LAMALI qui a remercié toutes les personnes qui l'ont aidé à construire la réussite à son diplôme, le Président Massoundi ABIDI a ouvert les travaux pour étudier les demandes Clubs et leur situation par rapport au Statut des Educateurs saison 2025

Un point sur l'évolution des diplômes et les obligations dans nos Statuts et Règlements devait être fait, mais en l'absence du Directeur Technique Guillaume BROUSTE, il a été ajourné. La CRT pourra ainsi travailler sur le sujet avec le DTR et proposer un document qui sera présenté aux Clubs...

Traitement des demandes reçues.

La Commission a étudié les demandes de Clubs ci-dessous :

Démission de l'Educateur Maouloudou MATTOIR de AJ KANI-KELI 'reste de la saison 2025' :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de démission de l'Educateur Maouloudou MATTOIR envoyé par l'AJ KANI-KELI par courriel le lundi 11.08.2025. L'Educateur quitte son poste d'Entraîneur principal de l'équipe 1^{ère} R1.

La Commission Régionale Technique acte la démission de l'Educateur à la date du 06.12.2025. L'Educateur peut prendre une licence dans le Club de son choix. AJ KANI-KELI, Club quitté dispose donc d'un délai de 60 jours à partir du 06.12.2025 pour se mettre en conformité 'en cas d'infraction' conformément à l'article 46.IV.2.d du règlement de la L.M.F

Démission Educateur Anzizi DJOUMOI TSIMPOU de BANDRELE FC 'reste de la saison 2025' :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de démission de l'Educateur Anzizi DJOUMOI TSIMPOU envoyé par courriel le mardi 27.07.2025. L'Educateur quitte son poste d'Entraîneur principal de l'équipe 1^{ère} R1.

La Commission Régionale Technique acte la démission de l'Educateur à la date du 06.12.2025. L'Educateur peut prendre une licence dans le Club de son choix. BANDRELE FC, Club quitté dispose donc d'un délai de 60 jours à partir du 06.12.2025 pour se mettre en conformité 'en cas d'infraction' conformément à l'article 46.IV.2.d du règlement de la L.M.F

Annulation démission Educateur Anzizi DJOUMOI TSIMPOU de BANDRELE FC 'saison 2025' :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier d'annulation de démission de l'Educateur Anzizi DJOUMOI TSIMPOU envoyé par courriel le dimanche 03.08.2025. L'Educateur annule sa démission du 27.07.2025 et réintègre son poste d'Entraîneur principal de l'équipe 1^{ère} R1.

La Commission Régionale Technique acte l'annulation de la démission de l'Educateur à la date du 06.12.2025. Il peut donc continuer à s'investir et exercer sereinement avec son Club BANDRELE FC.

Courrier de MTSAMBORO FC – Recrutement de son Educateur Alain DENIS :

La CRT accuse réception du courrier de MTSAMBORO FC informant que l'Educateur Alain DENIS a été recruté depuis le 03 juillet 2025 en qualité d'Entraîneur Principal du Club

La Commission Régionale Technique prend acte et souhaite beaucoup de réussite au Coach Alain.

Courrier de l'ASJ MOINATRINDRI – Absence de son Educateur Responsale de l'équipe R4 :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de l'ASJ MOINATRINDRI informant que son Entraîneur principal de l'équipe senior R4 MARI MAMBADI sera absent du Département du 11.07 au 15.08.2025. Pendant son absence, l'intérim sera assuré par ses Adjoints.

La Commission Régionale Technique prend acte et transmet l'information à la CRSR pour information



Courrier de l'AS ROSADOR – Absence de son Educateur Responsable de l'équipe R1 :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de l'AS ROSADOR informant que son Entraîneur principal de l'équipe senior R1 MOHAMED IBRAHIM sera absent du Département du 30.07.2025 au 11.08.2025 'CJSOI 2025'. Pendant son absence, l'intérim sera assuré par ses Adjoints

La Commission Régionale Technique prend acte et transmet l'information à la CRSR pour information

Courrier de FC SOHOA – Absence de son Educateur Responsable de l'équipe R1 :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de FC SOHOA informant que son Entraîneur principal de l'équipe senior R1 MOUSSA ISSOUFO sera absent du Département du 22.08.2025 au 29.05.2026. Il a été admis à suivre une formation dans le cadre de son activité professionnelle. Pendant son absence, l'intérim sera assuré par ABDALLAH Saïd son Adjoint. Une autre période d'absence a été déclarée du 28.06.2025 au 22.07.2025 'déplacement professionnel'

La Commission Régionale Technique prend acte et transmet l'information à la CRSR pour information

Courrier de PAMANDZI SC – Absence de son Educateur Responsable de l'équipe R2 :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de PAMANDZI SC informant que son Entraîneur principal de l'équipe senior R2 SUBRA RAOUZIBADI sera absent du Département du 20.08.2025 au 30.09.2025 environ. Pendant son absence, l'intérim sera assuré par ses Adjoints.

La Commission Régionale Technique prend acte et transmet l'information à la CRSR pour information

Courrier de l'ESPERANCE ILONI – Absence de son Educateur Responsable de l'équipe R1 :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de l'ESPERANCE ILONI informant que son Entraîneur principal de l'équipe senior R1 M'LAMALI SOUYIFOUDINE sera absent du Département du 17.08.2025 au 23.08.2025 'Formation BEF à l'île de la Réunion'. Pendant son absence, l'intérim sera assuré par ses Adjoints. L'absence se produira sur toutes les semaines BEF...

La Commission Régionale Technique prend acte et transmet l'information à la CRSR pour information

Courrier de l'ACSJ MLIHA – Absence de son Educateur Responsable de l'équipe R1 :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de l'ACSJ MLIHA informant que son Entraîneur principal de l'équipe senior R1 ABDILLAH AYDINE sera absent du Département du 17.08.2025 au 23.08.2025 'Formation BEF à l'île de la Réunion'. Pendant son absence, l'intérim sera assuré par ses Adjoints. L'absence se produira sur toutes les semaines BEF...

La Commission Régionale Technique prend acte et transmet l'information à la CRSR pour information

Courrier de l'AS NEIGE – Absence de son Educateur Responsable de l'équipe R3 :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de l'AS NEIGE informant que son Entraîneur principal de l'équipe senior R3 DJANFAR MOHAMED sera absent du Département du 30.07.2025 au 11.08.2025 'CJSOI 2025'. Pendant son absence, l'intérim sera assuré par ses Adjoints

La Commission Régionale Technique prend acte et transmet l'information à la CRSR pour information



Courrier AS PAPILLON D'HONNEUR – Absence de son Educateur Responsable de l'équipe R3 :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de l'AS PAPILLON D'HONNEUR informant que son Entraîneur principal de l'équipe senior R3 YOUSSEFOU SOULAIMANA sera absent du Département du 10.06.2025 au 20.06.2025. Pendant son absence, l'intérim sera assuré par ses Adjoints.

La Commission Régionale Technique prend acte et transmet l'information à la CRSR pour information

Courrier de l'UCS SADA – Absence de son Educateur Responsable de l'équipe R1 :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de l'UCS SADA informant que son Entraîneur principal de l'équipe senior R1 MATTOIR LAIDDINE NAVI sera absent du Département du 01.07.2025 au 24.07.2025. Pendant son absence, l'intérim sera assuré par ses Adjoints.

La Commission Régionale Technique prend acte et transmet l'information à la CRSR pour information

Courrier de FC MTSAPERRE – Absence de son Educateur Responsable de l'équipe R1 :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de FC MTSAPERRE informant que son Entraîneur principal de l'équipe senior R1 ABIDI MASSOUNDI sera absent du Département du 14.06.2025 au 12.07.2025. Pendant son absence, l'intérim sera assuré par ses Adjoints.

La Commission Régionale Technique prend acte et transmet l'information à la CRSR pour information

Courrier de BANDRELE FC – Absence de son Educateur BEF de l'équipe R1 :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de BANDRELE FC informant que son Entraîneur BEF de l'équipe senior R1 ABDOU PEREIRA sera absent du Département du 26.07.2025 au 11.08.2025 pour raisons professionnelles. Le Club rassure au niveau encadrement...

La Commission Régionale Technique prend acte et transmet l'information à la CRSR pour information

Courrier de AJ KANI-KELI – Recrutement de son Educateur DJOUMOUY DJOUMOI :

La Commission Régionale Technique accuse réception du courrier de AJ KANI-KELI informant avoir recruté l'Educateur DJOUMOUY DJOUMOI 'titulaire du BEF' pour l'encadrement de l'équipe senior R1. Le Club fait face depuis plusieurs semaines à une difficulté pour saisir sa licence. Un ticket a été ouvert auprès de la DSI par le Responsable Informatique Yassine SOUMAILA, mais il n'y a toujours aucune solution... Le Club espère ne pas être sanctionné pour cette difficulté qui ne l'incombe pas.

La Commission Régionale Technique prend acte et décide de ne pas sanctionner le Club pour cette difficulté dont il n'est pas responsable. La CRT prie le Service Informatique de relancer la DSI.

Demande de dérogation USC KANGANI pour la saison 2025 :

Le Club USC KANGANI évolue en championnat Régional 3 et est soumis à l'obligation de présenter un Educateur CFF3 Responsable de l'équipe 1^{ère}, un Educateur CFF2 et un Educateur CFF1. Le Club porte à la connaissance de la CRT que son Educateur SAID SAIDALI a suivi la formation CFI Senior et attend d'avoir une date de certification entre juillet et août 2025 pour pouvoir certifier. Il a donc saisi la Commission Technique et demande une dérogation pour que son Educateur SAID SAIDALI puisse répondre aux obligations liées au Statut des Educateurs en attendant sa certification.

La Commission Régionale Technique prend acte et émet un avis défavorable pour cette demande de dérogation conformément au Statut des Educateurs de Football. L'Educateur ne s'est inscrit à aucune session de certification jusqu'à ce jour, pourtant la Direction Technique Régionale en a organisé.

RAPPEL IMPORTANT :

La Commission Régionale Technique rappelle aux Clubs que l'Educateur pour qui la dérogation est accordée doit être l'Educateur en charge de l'équipe, il n'est ni Adjoint, ni Educateur d'une autre Equipe et doit obligatoirement diriger l'équipe à l'entraînement et en matchs.

Cf. RGX FFF Page 294. Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football.

3. Dérogations

Par mesure dérogatoire :

a) les clubs accédant à une division pour laquelle une obligation de diplôme directement supérieur (à savoir un niveau de diplôme d'écart) est requise, peuvent utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe. Cette mesure dérogatoire n'est pas applicable pour les entraîneurs des équipes participant au Championnat de Ligue 1.

...

La Commission Régionale Technique rappelle aux Clubs que l'Educateur désigné responsable de l'équipe doit être l'Educateur en charge de l'équipe et doit obligatoirement diriger l'équipe aux entraînements et en matchs. La présence de l'Educateur responsable sur le banc est obligatoire.

Cf. Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football.



Article 14 - Présence sur le banc de touche

A l'issue de la procédure de désignation prévue à l'article précédent, les éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat des équipes soumises à obligation devront **être présents sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles** (Championnats et Coupe de France à partir de la compétition propre), leur nom et leur numéro de licence étant mentionnés à ce titre sur la feuille de match.

Les sanctions financières applicables en cas de non-respect de l'obligation de l'alinéa précédent sont celles prévues à l'Annexe 2, par match disputé en situation irrégulière.

Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. peut infliger, en sus des amendes, une sanction sportive au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la C.F.E.E.F. ou la C.R.S.E.E.F. apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur ou entraîneur.

Les clubs sont tenus d'avertir par écrit des absences de leurs Educateurs ou Entraîneurs désignés (les Ligues Régionales ou la Section Statut de la C.F.E.E.F. ou de la C.R.S.E.E.F., selon la compétition disputée).

Suspension

En cas de suspension pour plus de six matchs ou d'une durée supérieure ou égale à deux mois, des éducateurs ou entraîneurs en charge contractuellement ou sous bordereau de bénévolat d'une équipe soumise à obligation, les clubs concernés devront pourvoir à leur remplacement durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur diplômé du club selon les modalités suivantes :

- pour les championnats de L1, L2, N1, N2, N3, remplacement de l'entraîneur suspendu par un entraîneur titulaire du diplôme ou titre à finalité professionnelle immédiatement inférieur à celui requis pour la compétition visée ;
- pour les championnats de D1 FEM, D2 FEM, D1 FUT, D2 FUT, Nationaux U17/19, CNF U19, R1, R2, remplacement de l'entraîneur suspendu par un éducateur ou entraîneur titulaire a minima d'un CFF2 ou CFF3.

Statut des Educateurs 2025 :

La Commission Régionale Technique invite les Clubs à bien prendre connaissance des dispositions ci-dessous et les modifications faites lors de l'AG du 18 mai 2025. Cette modification a été envoyée aux Clubs au lendemain de l'AG et avant l'ouverture de la saison pour que les Clubs. Ci-dessous mis en évidence les modifications.

Obligation des Clubs par rapport aux statuts des Educateurs – Saison 2025

Article 46 OBLIGATIONS DES CLUBS.

VI - STATUT DES EDUCATEURS

Les clubs participant aux championnats de Ligue sont tenus d'utiliser les services des Educateurs :

a- Régional 1.

Un (1) BEF responsable de l'équipe première, 1 initiateur II ou CFF2, et 2 Initiateurs I ou CFF1.

b- Régional 1 et Régional 2.

Un (1) BMF responsable de l'équipe première, 1 initiateur II ou CFF2, et 2 Initiateurs I ou CFF1.

c- Régional 3.

1 animateur Seniors ou CFF3 responsable de l'équipe première, 1 initiateur II ou CFF2 et 1 Initiateur I ou CFF1

d- Régional 4.

1 animateur Seniors ou CFF3 responsable de l'équipe première et 1 Initiateur I ou CFF1

e- Championnats Féminins :

1 éducateur responsable du club.

1- Tous les clubs doivent présenter au moins **1 candidat** aux stages de formation des cadres au cours de la saison.

2- Désignation de l'éducateur :

a- **Les clubs participants aux championnats Régional 1, Régional 2, Régional 3, Régional 4, U18, U15, U13, U11, U9, championnats féminins ou Football Entreprise doivent désigner les éducateurs avant le premier match du championnat.**

b- Jusqu'à la régularisation de la situation, les clubs sont pénalisés de plein droit, par éducateur manquant et pour chaque match disputé en situation irrégulière, de l'amende suivante:

- Clubs de Régional 1 170€
- Clubs de Régional 2, Régional 3, Régional 4, Club de jeunes ou Féminin 85€

c- ~~Les clubs ont un délai de 60 jours à partir de la date du premier match du championnat pour régulariser leur situation.~~ Les clubs en situation irrégulière sont pénalisés en plus des amendes prévues au paragraphe (b) ci-dessus, par la perte d'un point par match **à compter de la 5^{ème} rencontre officielle jouée en situation d'infraction** Après l'expiration du délai dans les conditions prévues au paragraphe (e) ci-dessous..

d- **Un Protocole gracieux liant le club et l'éducateur est à fournir obligatoirement au moment de l'engagement.**

En cas de rupture ou de résiliation du protocole en cours de saison, un nouveau délai de 60 jours est accordé dans l'application des sanctions énumérées ci-avant à l'alinéa (c).

Le point de départ de ce délai est la date à laquelle la ligue reçoit l'accord de résiliation.

En cas de rupture unilatérale, le point de départ sera la date indiquée par la décision de la Commission Technique.

~~e- Pour l'application de la sanction sportive visée aux alinéas (c) et (d) ci-dessus, la Commission Régionale Technique de la Ligue procède de la manière suivante :~~

~~- Envoi de lettre recommandée avec accusé de réception au club ou par courriel, l'avisant de l'irrégularité de sa situation avec copie à la ligue.~~



- A partir de la réception de la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel envoyée à l'expiration du délai de **60 jours**, la Commission Technique de la Ligue amputera obligatoirement le total des points acquis d'une unité par match disputé en situation irrégulière.

- Cependant les amendes sont perçues sans formalités préalables par la Commission technique de la Ligue (**Art 660 Statut des Éducateurs du Football FFF**).

f- A l'issue de la procédure de désignation prévue à l'article précédent, les éducateurs en charge contractuellement des équipes soumises à obligation devront être présents sur le banc de touche de chacune des rencontres de compétitions officielles, leur nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match, sur présentation de la licence technique ou moniteur.

Les sanctions financières applicables en cas de non-respect de l'obligation de l'alinéa précédent (f) sont les suivants, par match disputé en situation irrégulière est de 170€ pour les clubs de R1 et de 85€ pour les autres divisions.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la Commission Régionale Technique apprécie le motif d'indisponibilité de l'éducateur (démission, suspension ...).

Incidence par rapport au Statut des Educateurs

Conformément à l'article 46 Obligation des Clubs, les sanctions ci-dessous seront appliquées

- 170€ d'amende par Educateur manquant et par match en infraction (R1)
- 85€ d'amende par Educateur manquant et par match joué en infraction
- Retrait d'un (01) point par match de championnat joué en infraction **à partir de la 5^{ème} journée de championnat saison 2025. 5^{ème} journée prévue à partir du 28.06.2025**

Pour précision, les matchs de coupe joués en infraction ne sont pris en compte ni dans les retraits de points, ni dans l'amende financière.

LES ECOLES DE FOOT

La Commission Régionale Technique a accompagné les Ecoles de Foot durant plusieurs saisons et n'a pas appliqué de sanction. Pour la saison 2025, la Commission Régionale Technique rappelle aux Dirigeants des Ecoles de Foot qu'ils doivent avoir au moins un Educateur. Les sanctions financières en cas d'infraction, seront appliquées

Situation des clubs par rapport au statut Des Educateurs saison 2025

RÉGIONAL 1				
Obligations clubs : 1- BEF (Responsable de l'équipe 1 ^{ère}) ; 1- CFF2 et 2- CFF1				
Clubs	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
A.J. KANI KELI 542.903	BEF	MATTOIR Maouloudou au 11.04.2025 'démission'	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R1 FELICITATIONS
	BMF	DJALALINE Djamael au 25.03.2025	1	
	CFF3	ACHIRAFI Hanyou au 25.03.2025 AYOUBA Anelka Irfani au 27.05.2025 NDAKA Ibrahim au 27.05.2025 ALI SOILHI Ambdillahi au 24.06.2025	4	
	CFF1	ACHIRAFI Rachima au 27.03.2025 MADI Galfani au 27.05.2025	2	
ACSJ MLIHA 538.233	BEF	ABDILLAHY Aydine (Dérogation BEF) au 19.02.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R1 FELICITATIONS
	BMF	AHMED Zouhairi au 29.06.2025	1	
	CFF3	BOINAIDI Saindou au 31.01.2025 RALIC Erwan au 30.05.2025	2	
	CFF2	BOURA MCOLO Ibrahim au 31.01.2025 SOUMAILA Ahamada au 26.01.2025	2	
	CFF1	SOUFFOU Zourari au 31.01.2025 AHAMADA COMBO Ansar au 21.10.2025	2	
A.S.C. DE KAWENI 538.939	BEF	DJAMALIDINE Ali au 23.04.2025	1	Manque CFF1 Club en Infraction Du 20.06 au 05.12.2025
	CFF2	DAOUD Kassidi au 22.04.2025	1	
	CFF1	SAINDOU Haidar au 01.06.2025	1	
AS ROSADOR 542.932	BEF	MOHAMED Ibrahim au 17.04.2024	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R1 FELICITATIONS
	BMF	MGUEREZA Andinani au 18.04.2025	1	
	CFF3	ANZIZI Dhoihirou au 30.05.2025 CHYTTI Daoud au 02.04.2025	2	
	CFF2	ALI Mohamady au 11.06.2025	1	
	CFF1	CHEBANI Oumairi au 21.05.2025 RAMA Moussa au 18.04.2025 ARZADI Moustadrane au 20.05.2025 ISMAIL Ali au 30.05.2025	4	
BANDRELE F.C 563.963	BEF	DJOUMOI TSIMPOU Anzizi au 28.05.2025 PEREIRA Abdou au 22.07.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R1 FELICITATIONS
	BMF	TEME Frankline Ndum au 19.02.2025	1	
	CFF3	MZE MADI Rafioun au 08.02.2025	1	
	CFF1	HAMIDANI Elhadji au 06.02.2025	1	
DIABLES NOIRS 538.279	BEF	CHAQUIR Ibrahim au 05.04.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R1 FELICITATIONS
	BMF	RACHIDI Said au 15.02.2025 SOULA El Amine au 28.05.2025	2	
	CFF3	HOUDI Faissol Ben au 19.05.2025	1	
	CFF1	MKADARA Nourdine au 24.05.2025 AHMED MOHAMED Ibrahim au 05.06.2025	2	
ESPERANCE ILONI 563.559	BEF	M'LAMALI Souyifoudine (Dérogation BEF) 30.01.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R1 FELICITATIONS
	BMF	ANASSI Taendhum au 11.03.2025	1	
	CFF3	MADI Abidhar au 16.02.2025 MCHANGAMA Ibrahim au 18.05.2025 BACO WOINA Ouweis Chakrina au 11.03.2025	3	
	CFF2	AHAMADI Mhamadi Ahamadi au 21.05.2025 DUMINGER Joan au 23.03.2025	2	
	CFF1	SOLA Hamada au 11.03.2025 SOIBAHADINE Hamidou au 30.03.2025	2	

RÉGIONAL 1

Obligations clubs : 1- BEF (Responsable de l'équipe 1^{ère}) ; 1- CFF2 et 2- CFF1

Clubs	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
FC MTSAPERE 545.341	BEF	MASSOUNDI Abidi au 04.05.2025 MOHAMED Fazid au 24.03.2025 AHMADA Mohamed Tostao au 07.07.2025 'incomplète'	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R1 FELICITATIONS
	BMF	ALI Ali Said au 08.07.2025	1	
	CFF3	SAID Moussa au 25.04.2025 MOHAMAD Aly au 20.02.2025 POHI Guy Eudest au 11.06.2025	3	
	CFF2	MADI Ridjali au 22.05.2025 MOHAMED Omar au 23.05.2025	2	
	CFF1	MAOULIDA Rleke Ahamada au 22.05.2025 SALIM Mickael au 24.04.2025 MAHAMAD Kharim au 16.02.2025	3	
FC SOHOA 550.481	BEF	MOUSSA Issoufo (Dérogation BEF) au 28.04.2025 MATTOIR Maouloudou au 23.10.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R1 FELICITATIONS
	BMF	ABDALLAH Said au 23.06.2025	1	
	CFF3	BACO OUSSINI Soulaïmana au 29.01.2025	1	
	CFF1	MZE ALI Soulaïmana au 29.01.2025 NOURDINE Anthoumani au 30.01.2025	2	
A.J.M JUMEAUX 538.259	BEF	MOHAMED SAID Anfane au 16.05.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R1 FELICITATIONS
	BMF	CHEIK AHAMED Belhadje au 20.05.2025 MIHIDJAY Abdoul Oihabi au 23.05.2025 DARMI Moyade au 25.02.2025	3	
	CFF3	HAMADA Achirafi au 06.04.2025 DARMI Dhoifiri au 12.08.2025	2	
	CFF2	MAOULIDA Salime au 31.01.2025	1	
	CFF1	SAID Mdjitaba au 21.04.2025	1	
UCS SADA 545.348	BEF	NOUSSOURA Anthoumani, (Dérog 2024) 20.05.2025 MATTOIR Laidine Navi au 16.05.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R1 FELICITATIONS
	CFF3	SIKA Said au 17.03.2025	1	
	CFF2	SOUMAILA Anthoumani au 28.04.2025	1	
	CFF1	TOILIBOU Harouna au 11.04.2025	1	
US KAVANI 542.936	BEF	KAMITHOU Elanrif au 24.04.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R1 FELICITATIONS
	BMF	LOGIE Kevin au 25.04.2025 MADI ALI Abdallah au 13.04.2025	2	
	CFF3	MADI ALI Tarmidhi au 07.05.2025 MOHAMED Abdallah au 04.04.2025	2	
	CFF2	AHMED Ankili au 23.05.2025 ABDOU HOUMADI Mohamadi au 23.03.2025	2	

Licences enregistrées avant la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat.

Licences enregistrées après la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat (PV N°2)

Incidence par rapport au Statut des Educateurs

Conformément à l'article 46 Obligation des Clubs, les sanctions ci-dessous seront appliquées

- 170€ d'amende par Educateur manquant et par match en infraction (R1)
- Retrait d'un (01) point par match de championnat joué en infraction **à partir de la 5^{ème} journée de championnat saison 2025. 5^{ème} journée prévue le 28.06.2025**

RÉGIONAL 1			
Obligations clubs : 1- BEF (Responsable de l'équipe 1 ^{ère}) ; 1- CFF2 et 2- CFF1			
Clubs	Educateurs manquants	Amendes	Retrait de points
A.S.C. DE KAWENI 538.939	1 Educateur 1 CFF1 du 28.06 au 05.12.2025	2.550€ 170€ x 15 matchs = 2550€	15 points sur le Classement Général

Pour le championnat **Régional 1**, **un Club** en infraction du 28.06 au 05.12.2025 :

- **ASC KAWENI**, Le Club a joué 15 matchs en infraction entre le 28.06.2025 et le 05.12.2025 : 12.07.2025, 14.07.2025, 19.07.2025, 26.07.2025, 02.08.2025, 09.08.2025, 23.08.2025, 07.09.2025, 20.09.2025, 12.10.2025, 18.10.2025, 25.10.2025, 02.11.2025, 08.11.2025, et 15.11.2025. **15 matchs = 15 points en moins au classement général. Amende de 170€ x 15 matchs de championnat joués en infraction du 28.06.2025 au 05.12.2025.**

Dates	Poule	Equipes	Résultats
12/07/2025	R1	ASC KAWENI - BANDRELE FC	1-6
14/07/2025	R1	ASC KAWENI - ACSJ M'LIHA	1-3
19/07/2025	R1	DIABLES NOIRS - ASC KAWENI	3-1
26/07/2025	R1	AJM JUMEAUX - ASC KAWENI	3-1
02/08/2025	R1	ASC KAWENI - ESPERANCE ILONI	3-0
09/08/2025	R1	US KAVANI - ASC KAWENI	1-0
23/08/2025	R1	ASC KAWENI - AS ROSADOR	1-4
07/09/2025	R1	AJ KANI KELI - ASC KAWENI	0-0
20/09/2025	R1	ACSJ M'LIHA - ASC KAWENI	3-3
12/10/2025	R1	ASC KAWENI - FC DE SOHOA	2-1
18/10/2025	R1	FC MTSAPERRE - ASC KAWENI	2-1
25/10/2025	R1	ASC KAWENI - AJ KANI KELI	1-0
02/11/2025	R1	ASC KAWENI - DIABLES NOIRS	1-1
08/11/2025	R1	BANDRELE FC - ASC KAWENI	2-1
15/11/2025	R1	ASC KAWENI - AJM JUMEAUX	0-0

RÉGIONAL 2

Obligations clubs : 1- BMF (Responsable de l'équipe 1^{ère}) ; 1- CFF2 et 2- CFF1

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
ASJ HANDREMA 545.330	BMF	MINIHADJI Mourtadhoi au 24.02.2025 MADI Sadam au 03.03.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R2 FELICITATIONS
	CFF3	AHAMADI Maousse au 03.03.2025 AHAMADI Moutouin au 27.06.2025	2	
	CFF2	MADI Abdou Moussa au 03.03.2025	1	
	CFF1	MADI Abdou au 02.03.2025 AHAMADI Hamada Chanfi au 03.03.2025	2	
AS SADA 538.249	BMF	ATTOUMANI Dhounouraini au 27.04.2025 BAMANA Abdoul Karime au 23.02.2025 DHOIFIR Mouhamed au 21.05.2025 MAOULIDA Mohamed au 24.02.2025 MATOIRI Soulaïmana au 11.07.2025	5	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R2 FELICITATIONS
	CFF3	MARI Mdiadjji au 21.05.2025 TOILIBOU Anli au 11.03.2025 ABDOUROUHAMANE Habibou au 11.08.2025 MATTOIR Naouirouddine au 06.06.2025	4	
	CFF2	MAHADALI Dine au 23.02.2025	1	
	CFF1	SAID Mohamed au 23.02.2025	1	
ASC ABEILLES 542.930	BMF	HAZALI Nadhoiri au 18.04.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R2 FELICITATIONS
	CFF3	ALYKITRA Assani au 04.03.2025 HAMADA NOUSSOURA Adifane au 17.06.2025	1	
	CFF1	SOYIFFI Fahardine au 03.03.2025 DJIMOI Abdou Madi au 30.01.2025	2	
CHOUNGUI FC 549.244	BMF	SOILIHI MADI Mohamadi Colo au 06.05.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R2 FELICITATIONS
	CFF3	SOULAIMANA Bourahima au 06.05.2025	1	
	CFF2	AHAMADI Badaoui au 21.03.2025	1	
	CFF1	SOUFFOU Mohamadi au 07.04.2025 ASSANI Ismaila au 02.05.2025	2	
ENFANTS DE MAYOTTE 542.086	BMF	AHAMADA Said au 29.05.2025 BOURA Missibahou au 20.05.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R2 FELICITATIONS
	CFF3	ATTOUMANI Mouhamadi au 28.05.2025 HALIDI Laboudhoi au 03.04.2025	2	
ETINCELLE HAMJAGO 542.949	BMF	ALI MARI Abdoul au 30.01.2025 DEMOU Haithami au 31.01.2025 DEMOU Mounirou au 01.02.2025	3	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R2 FELICITATIONS
	CFF3	ALI MARI Americain Souf au 04.02.2025 TSONTSO Irchad au 31.01.2025 TSONTSO Ouedec Daoud au 10.02.2025 ATTOUMANI Hanafi au 15.07.2025 MIKIDADI Djalloud au 08.07.2025	5	
	CFF1	M'TSOUNGA Hedja au 15.07.2025 SAID Anis au 15.07.2025	2	
FC KANI BE 545.345	BMF	SAID SOILIHI Midain (Dérogation) 15.04.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R2 SUD FELICITATIONS
	CFF3	ANCOUB Anliane au 15.04.2025 ASSANI Faissoli au 04.04.2025 SAID SOILIHI Soifaoui au 21.05.2025	3	
	CFF1	ANCOUB Housseine au 27.02.2025 HADHRAMI Toulaidine au 30.03.2025 OUSSENI Midiladji au 15.04.2025 HOUSSENI MARI Dhoimir au 15.04.2025	4	

RÉGIONAL 2

Obligations clubs : 1- BMF (Responsable de l'équipe 1^{ère}) ; 1- CFF2 et 2- CFF1

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
FC DEMBENI 551.208	BEF	HAROUNA Rassuhi <i>au 23.07.2025</i>	1	Le Club a régularisé sa situation le 23.07.2025 Infraction du 28.06 au 22.07.2025
	CFF2	ACHIRAFFI Madi Bacar <i>au 11.03.2025</i> AHAMADI Abdallah <i>au 31.10.2025</i>	2	
	CFF1	ALI Salime <i>au 07.07.2025</i> BOINA Ben Boina <i>au 07.07.2025</i>	2	
F.M.J VAHIBE 582.512	BEF	ABDALLAH Abdoul Ghanyou <i>au 06.06.2025</i>	1	Le Club est en règle depuis la 1^{ère} journée de championnat R2 FELICITATIONS
	BMF	ABDALLAH Issouffi <i>au 26.05.2025</i> RIDJALI Toiyifou <i>au 06.04.2025</i>	2	
	CFF3	SOILIHI Nourdini <i>au 06.04.2025</i> SAID Ihoini <i>au 30.03.2025</i> MOHAMED El Yamine <i>au 20.04.2025</i>	3	
	CFF1	SIKA Saidali <i>au 20.04.2025</i>	1	
FOUDRE 2000 542.918	BEF	ANTOISSI Abdou Lihariti <i>au 18.03.2025</i>	1	Le Club est en règle depuis la 1^{ère} journée de championnat R2 FELICITATIONS
	BMF	HAMOUZA BACAR Anzizi <i>au 18.03.2025</i>	1	
	CFF1	HAMADA Achiraffi <i>au 27.04.2025</i> BACAR Ghafarallah <i>au 18.03.2025</i> BOURA Mouhamadi Ali <i>au 18.03.2025</i>	3	
PAMANDZI SC 542.140	BMF	SUBRA Raouzibadi <i>au 31.01.2025</i>	1	Le Club est en règle depuis la 1^{ère} journée de championnat R2 FELICITATIONS
	CFF3	AHAMADI Ibrahim <i>au 06.05.2025</i> BACAR Ahamed Nidhoimi Estu <i>au 07.05.2025</i>	2	
	CFF2	BRAHIME Issoufou <i>au 01.05.2025</i>	1	
	CFF1	SAID Ibrahim <i>au 30.04.2025</i> SAANDI Ahmed <i>au 21.01.2025</i>	2	
USC LABATTOIR 563.940	BEF	ASSANI Sohirin <i>au 23.05.2025</i>	1	Le Club est en règle depuis la 1^{ère} journée de championnat R2 FELICITATIONS
	BMF	MALIDE Mohamed <i>au 20.05.2025</i>	1	
	CFF2	YOUSOUF Abdou <i>au 27.01.2025</i>	1	
	CFF1	DJAMAL Saidali <i>au 27.01.2025</i>	1	

■ Licences enregistrées avant la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat.

■ Licences enregistrées après la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat (PV N°2)

Incidence par rapport au Statut des Educateurs

Conformément à l'article 46 Obligation des Clubs, les sanctions ci-dessous seront appliquées

- 85€ d'amende par Educateur manquant et par match joué en infraction
- Retrait d'un (01) point par match de championnat joué en infraction **à partir de la 5^{ème} journée de championnat saison 2025. 5^{ème} journée prévue le 05.07.2025**

VI - STATUT DES ÉDUCATEURS

Les clubs ont **un délai de 60 jours** à partir de la date du premier match du championnat pour régulariser leur situation. Les clubs en situation irrégulière sont pénalisés en plus des amendes prévues au paragraphe (b) ci-dessus, par la perte d'un point par match **à compter de la 5^{ème} rencontre officielle jouée en situation d'infraction** Après l'expiration du délai dans les conditions prévues au paragraphe (c) ci-dessous..

—A partir de la réception de la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel envoyée à l'expiration du délai de **60 jours**, la Commission Technique de la Ligue amputera obligatoirement le total des points acquis d'une unité par match disputé en situation irrégulière.

RÉGIONAL 2

Obligations clubs : 1- BMF (Responsable de l'équipe 1ère) ; 1- CFF2 et 2- CFF1

Clubs	Educateurs manquants	Amendes	Retrait de points
FC DEMBENI 551.208	3 Educateurs 1 BMF du 28.06 au 22.07.2025 2 CFF1 du 28.06 au 07.07.2025	425€ 85€ x 1 x 3 matchs = 255€ 85€ x 2 x 1 matchs = 170€	3 points sur le Classement Général

Pour le championnat **Régional 2**, **un Club** en infraction du 05.07 au 22.07.2025 :

- FC DEMBENI**, Le Club a joué 3 matchs en infraction entre le 05.07.2025 et le 22.07.2025 : 05.07.2025, 12.07.2025 et 14.07.2025. **3 matchs = 3 points en moins au classement général.** Amende de 85€ 'par Educateur manquant' x nombre de matchs joué en infraction du 05.07 au 22.07.2025.

05/07/2025	R2	FC KANI BE-FC DEMBENI	0-0
12/07/2025	R2	FC DEMBENI-ETINCELLES HAMJAGO	2-3
14/07/2025	R2	FC DEMBENI -FMJ VAHIBE	4-4

Obligations clubs : 1- CFF3 (Responsable de l'équipe 1ère) ; 1- CFF2 et 1- CFF1

RÉGIONAL 3 – POULE NORD

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
AJ M TSAHARA 542.942	BEF	GARCIA Laurent Vincent au 09.04.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 NORD FELICITATIONS
	CFF3	DAROUECHE Dhoifirdine 04.08.2025	5	
		MOUSSA Kaissane au 22.04.2025		
		NOURDINE Mouthar au 31.05.2025		
		SOUFIANI Anthoumani au 28.05.2025		
CFF2	MADI OILI Darday au 28.05.2025			
CFF1	ALI MARI Ahmed au 24.05.2025 (incomplet)			
CFF1	MADI OILI Dayrani au 28.05.2025	1		
AS BANDRABOUA 563.886	BMF	TOUMBOU Harsani au 20.05.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 NORD FELICITATIONS
	CFF3	RIDJALI Ridjali Mohamadi au 09.04.2025	1	
	CFF1	ALI Kamardine au 09.04.2025	1	
FCO TSINGONI 563.996	BMF	AHMED Zouhairi au 24.02.2025 (démission)		Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 NORD FELICITATIONS
	CFF3	RIDJALI Abdallah au 06.05.2025	2	
		DIGO D'Ali au 23.06.2025		
CFF1	ALI Abdillah au 06.05.2025	2		
	MELA Mohamadi Steph Mah au 28.05.2025			
FC LABATTOIR 542.131	BMF	MCOLO El Yanour au 29.01.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 NORD FELICITATIONS
	CFF3	MOHAMED Ali Djaffar 07.04.2025	1	
	CFF1	SAID Mahatsara au 24.04.2025	2	
		MOHAMED Mounire au 24.04.2025		
FC SHINGABWE 553.899	CFF3	OUSSENI COCO Ahamada au 13.03.2025	3	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 NORD FELICITATIONS
		MIKIDADI Abdullah au 13.02.2025		
		ANLI Nouridine au 06.04.2025		
CFF2	ABEINE Abdoul Karim Ben au 07.03.2025	3		
	ANRIFOU Chanrani au 13.03.2025			
	ABDOU Soulaïmana Yeoman au 11.03.2025			
CFF1	ATTOUMANI Wessley Ben Sohir au 23.02.2025	1		
FC YLANG KOUNGOU 582.085	CFF3	HOUSSAMI Fayall au 25.03.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 NORD FELICITATIONS
	CFF2	ROCHEREAU Thierry au 26.04.2025	1	
	CFF1	AHMED OUSSENI Kheldi au 25.03.2025	2	
		ANLIMINDINE Abdallah au 25.02.2025		
OLYMPIQUE MIRERENI 563.883	BMF	YSSOUMAIL Ahamadi au 09.07.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 NORD FELICITATIONS
	CFF3	NASSUR Ahmed au 17.04.2025	2	
		DIGO Amri au 17.04.2025		
CFF1	ABDOU Fakridine au 21.05.2025	3		
		BACAR Issouf au 18.04.2025		
		MAHADALI Abdou au 17.04.2025		
RACINE DU NORD 545.349	BMF	RIZIKI Anthoumani au 22.01.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 NORD FELICITATIONS
	CFF3	TOULI Chadhouli au 14.04.2025	4	
		ANLI Amed au 14.04.2025		
ALI SOULAIMANA Laudrup S... au 14.04.2025				
CFF1	ABSOIR Ridhoi au 14.04.2025	2		
		SOUFFOU Fayssouli au 18.02.2025		
		NIDHOIM Djounaid au 05.06.2025		

Obligations clubs : 1- CFF3 (Responsable de l'équipe 1ère) ; 1- CFF2 et 1- CFF1

RÉGIONAL 3 – POULE NORD

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
US ACOUA 548.630	CFF3	HOUSSENI Aounnillah au 20.01.2025	1	Le Club a régularisé sa situation le 02.06.2025 Pas d'infraction
	CFF2	MADI TCHAMA Rachidi au 02.06.2025	1	
	CFF1	HAMIDI Maoudjoudi au 22.01.2025	1	
USCJ KOUNGOU 563.994	CFF3	BOURA Raslane au 04.05.2025 MAHAMOUDOU Soibaha au 04.05.2025 SAID MARI Ali au 16.02.2025	3	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 NORD FELICITATIONS
	CFF1	BOURANI Faysoili au 28.03.2025	1	
TCHANGA FC 542.950	CFF3	AHAMADA Said au 18.05.2025 FADUILA Anzima Kolo au 18.05.2025 SOULA Mohamadi Tamadoun au 18.05.2025	3	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 NORD FELICITATIONS
	CFF2	AHAMADA Ahamed au 07.05.2025	1	
	CFF1			
TREVANI SC 545.347	CFF3	ASSANI El Anrifou au 27.05.2025 HOUMADI CHARIF Ibrahime au 07.05.2025 M'SA Anthoumani au 28.04.2025	3	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 NORD FELICITATIONS
	CFF1			

 Licences enregistrées avant la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat.

 Licences enregistrées après la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat (PV N°2)

Obligations clubs : 1- CFF3 (Responsable de l'équipe 1ère) ; 1- CFF2 et 1- CFF1

RÉGIONAL 3 – POULE SUD

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
AS TOUR EIFFEL 542.922	CFF3	DJOUMOI Mistoihi au 09.03.2025 HAMIDOUNI Sahmy au 17.02.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 SUD FELICITATIONS
	CFF1	AZIDA Mihidachi au 17.02.2025	1	
AS PAPILLON D'HONNEUR 542.947	CFF3	YOUSOUFOU Soulaïmana au 16.04.2025 SOLDRI Anli au 17.06.2025	2	Le Club a régularisé sa situation le 17.06.2025 Pas d'infraction
	CFF2	SALIMINI Mouridi au 23.07.2025	1	
	CFF1	AHAMED Mohamed au 14.04.2025 KAMARDINE Indhaoui Daniel au 03.06.2025	2	
AS KAHANI 564.001	CFF3	HAMADA Hakim au 11.05.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 SUD FELICITATIONS
	CFF2	IDRISSA David Ben au 12.04.2025 MCHANGAMA Hatime au 12.04.2025	2	
	CFF1	RIDAY Dhakiaoui au 14.04.2025 ELHADE Chababi Moendadze au 12.04.2025 ATTOUMANI Kader au 12.04.2025	3	
AS NEIGE 542.928	BMF	SAID Ben Ismael au 04.08.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 SUD FELICITATIONS
	CFF3	BOINA Aboubacar au 06.02.2025 DJANFAR Mohamed au 19.03.2025	2	
	CFF1	TOUFAILI El Anrif au 09.02.2025	1	

Obligations clubs : 1- CFF3 (Responsable de l'équipe 1ère) ; 1- CFF2 et 1- CFF1

RÉGIONAL 3 – POULE SUD

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
FEU DU CENTRE 545.335	BMF	MROIVILI Saifilahi au 23.04.2025 EL DINI Madi au 20.04.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 SUD FELICITATIONS
	CFF3	SAID Abdillahi au 10.02.2025 MOHAMED Abidine Ben Abou... au 21.04.2025	2	
	CFF1	ABDEREMANE Omar au 22.05.2025 DARKAOUI Islai au 22.05.2025 SAID Adinani au 23.06.2025	3	
FC CHICONI 553.899	BEF	BACAR Allaoui au 12.03.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 SUD FELICITATIONS
	CFF3	ALI ATTOUMANI Tamdjida Nay au 19.04.2025 SAID HALIDI Houmaydi au 19.05.2025	2	
	CFF2	MROIVILI Ahamadi au 11.04.2025	1	
	CFF1	MAHAMOUD Abali Ambassi au 16.01.2025 BACAR Ahamadi au 17.02.2025 AZIRARI Ibrahima 24.04.2025	3	
FC MAJICAVO 545.338	BMF	ALLAOUI Bourhane au 25.05.2025 MOUSSA Soulaïmana au 27.01.2025 MOUCHITALI Keldi au 03.06.2025 BACAR MIRHANE Ihidina au 22.09.2025	4	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 SUD FELICITATIONS
	CFF3			
	CFF2	MAHAMOUD Maambad au 05.02.2025 MAHAMOUD Bacar au 12.10.2025	2	
	CFF1			
MAHARAVO FC 563.989	CFF3	IMRANE Farsoidi au 23.05.2025 SAID KALAME Aloifa au 23.05.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 SUD FELICITATIONS
	CFF1	ABDALLAH SOUFFOU Attoumani au 28.05.2025	1	
USCKANGANI 580.827	CFF3	BOINA ABIDI Zouhairi au 17.02.2025 MDALLAH Mohamed au 17.02.2025	2	Le Club a régularisé sa situation le 03.06.2025 Pas d'infraction
	CFF2	RESISSE Ali au 03.06.2025	1	
	CFF1			
USCEP ANTEOU 542.924	BMF	YOUSOUF Madi au 23.04.2025 MAOULANA Djounaidi au 26.05.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 SUD FELICITATIONS
	CFF3	MCHINDRA Andjilane au 26.05.2025 DOUHOUCINA Said au 26.05.2025	2	
	CFF1	ASSNE Talimidhou au 26.05.2025	1	
VCO VAHIBE 564.009	BMF	SIDI ATTIBOU Abdallah au 17.02.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 SUD FELICITATIONS
	CFF2	BACAR Ismael au 20.01.2025 MALIDI Chamsidine au 02.05.2025	2	
	CFF1	SIDI ATTIBOU Mistoihi au 24.05.2025 AHAMADI Moussa au 01.07.2025	2	
VSS HAGNOUNDRU 550.509	BMF	MASSIALA Nourayne au 10.02.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R3 SUD FELICITATIONS
	CFF3	YOUSOUFA OMAR Ben au 25.02.2025 MADI BACO Chamsidine au 11.06.2025 ABDALLAH ALI Ali Junior au 04.09.2025	3	
	CFF2	MADJIDI Mouayad au 02.10.2025	1	
	CFF1	FANOMEZANTSOA Jean Noel E au 05.03.2025 ALIABDALLAH Anli au 22.09.2025	2	

 Licences enregistrées avant la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat.

 Licences enregistrées après la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat (PV N°2)

Obligations clubs : 1- CFF3 (Responsable de l'équipe 1ère) et 1- CFF1

RÉGIONAL 4 – POULE A

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
AJ BOUYOUNI 560.730	CFF3	BAMCOLO Ankidine <i>22.05.2025</i>	1	<i>Le Club est en règle depuis la 1^{ère} journée de championnat R4 - A FELICITATIONS</i>
	CFF1	ATTOUMANI Kemal <i>au 19.04.2025</i>	1	
ASSO CLUB MIRERENI 564.344	CFF3	ABDALLAH Chadhouli <i>au 31.01.2025</i> MASSANGARI Chanfi <i>au 22.07.2025</i> SOULAIMANA SOUFFOU Maha. <i>au 22.07.2025</i>	3	<i>Le Club est en règle depuis la 1^{ère} journée de championnat R4 - A FELICITATIONS</i>
	CFF1	BOURA Ali <i>au 05.02.2025</i> MASSANGARI Djadi <i>au 22.07.2025</i>	2	
ENFANTS DU PORT 564.003	CFF3	CARRON Henri Boina <i>au 17.02.2025</i>	1	<i>Le Club est en règle depuis la 1^{ère} journée de championnat R4 - A FELICITATIONS</i>
	CFF2	BACAR Andilou <i>au 14.05.2025</i>	1	
ESPOIR MTSAPERE 563.880	BEF	LEMIUS Maxime <i>au 06.10.2025</i>	1	<i>Le Club est en règle depuis la 1^{ère} journée de championnat R4 - A FELICITATIONS</i>
	CFF3	RADJAB Badrou <i>au 19.05.2025</i> ROTTIERS Loic <i>au 22.05.2025</i>	2	
	CFF1	DJOUMOI Toilanti <i>au 07.06.2025</i>	1	
NINGA CLUB 564.347	CFF3			<i>Le Club a déclaré Forfait général</i>
	CFF1			
TCO MAMOUDZOU 538 255	CFF3			<i>Manque CFF3 Club en Infraction Du 28.06 au 05.12.2025</i>
	CFF1	RAMADANI Momed <i>au 23.05.2025</i> SAID Tadjabouni <i>au 23.05.2025</i>	2	
USJ TSARARANO 542.131	CFF3	DANIEL Moudjitaba DANIEL <i>au 20.02.2025</i> INZOUDINE Ibrahim <i>au 18.03.2025</i>	2	<i>Le Club est en règle depuis la 1^{ère} journée de championnat R4 - A FELICITATIONS</i>
	CFF1	TOTO Foundy <i>au 20.02.2025</i> ATTOUMANI Anthoumani <i>au 05.03.2025</i>	2	

Licences enregistrées avant la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat.

Licences enregistrées après la réunion du 31.05.2025 et du 1er match de championnat (PV N°2)

Incidence par rapport au Statut des Educateurs

Conformément à l'article 46 Obligation des Clubs, les sanctions ci-dessous seront appliquées

- 85€ d'amende par Educateur manquant et par match joué en infraction
- Retrait d'un (01) point par match de championnat joué en infraction **à partir de la 5^{ème} journée de championnat saison 2025. 5^{ème} journée prévue le 06.07.2025**

VI - STATUT DES ÉDUCATEURS

Les clubs ont **un délai de 60 jours** à partir de la date du premier match du championnat pour régulariser leur situation. Les clubs en situation irrégulière sont pénalisés en plus des amendes prévues au paragraphe (b) ci-dessus, par la perte d'un point par match **à compter de la 5^{ème} rencontre officielle jouée en situation d'infraction** Après l'expiration du délai dans les conditions prévues au paragraphe (c) ci-dessous...

-A partir de la réception de la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel envoyée à l'expiration du délai de **60 jours**, la Commission Technique de la Ligue amputera obligatoirement le total des points acquis d'une unité par match disputé en situation irrégulière.

RÉGIONAL 4 – Poule A

Obligations clubs : 1- CFF3 (Responsable de l'équipe 1ère) et 1- CFF1.

Clubs	Educateurs manquants	Amendes	Retrait de points
TCO MAMOUDZOU 538 255	1 Educateur 1 CFF3 du 06.07 au 05.12.2025	1.020€ 85€ x 1 x 12 matchs = 1020€	12 points sur le Classement Général

Pour le championnat **Régional 4 A**, **Un Club** en infraction du 05.07.2025 au 05.12.2025 :

- **TCO MAMOUDZOU**, Le Club a joué 12 matchs en infraction entre le 05.07.2025 et le 05.12.2025 : 06.07.2025, 13.07.2025, 27.07.2025, 10.08.2025, 15.08.2025, 23.08.2025, 31.08.2025, 27.09.2025, 18.10.2025, 26.10.2025, 16.11.2025, et 23.11.2025. **12 matchs = 12 points en moins au classement général. Amende de 85€ x 12 matchs de championnat joués en infraction du 06.07.2025 au 05.12.2025.**

Dates	Poule	Equipes	Résultats
06/07/2025	R4. A	TCO MAMOUDZOU – ASSO CLUB MIRERENI	3-1
13/07/2025	R4. A	FC MTSAPERRE – TCO MAMOUDZOU	1-1
27/07/2025	R4. A	TCO MAMOUDZOU – ENFANTS DU PORT	1-3
10/08/2025	R4. A	USJ TSARARANO – TCO MAMOUDZOU	3-0
15/08/2025	R4. A	TCO MAMOUDZOU – AJ BOUYOUNI	2-1
23/08/2025	R4. A	US KAVANI - TCO MAMOUDZOU	0-0
31/08/2025	R4. A	TCO MAMOUDZOU – ESPOIR MTSAPERRE	3-1
21/09/2025	R4. A	NINGA CLUB – TCO MAMOUDZOU	Forfait général NINGA
27/09/2025	R4. A	TCO MAMOUDZOU – AS ROSADOR	0-2 pénalité
18/10/2025	R4. A	TCO MAMOUDZOU – FC MTSAPERRE	4-1
26/10/2025	R4. A	ENFANTS DU PORT - TCO MAMOUDZOU	2-3
02/11/2025	R4. A	ASSO CLUB MIRERENI – TCO MAMOUDZOU	Forfait TCO MAMOUDZOU
16/11/2025	R4. A	TCO MAMOUDZOU – USJ TSARARANO	1-2
23/11/2025	R4. A	AJ BOUYOUNI - TCO MAMOUDZOU	0-0

Obligations clubs : 1- CFF3 (Responsable de l'équipe 1ère) et 1- CFF1

RÉGIONAL 4 – POULE B

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
ASCJ ALAKARABU 542.941	CFF3	RAMA BABAYE Nazariyou au 16.05.2025 ABDOURAHIME Said au 21.05.2025 BOINA Chadhouli au 18.06.2025	3	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - B FELICITATIONS
	CFF2	HAMADA Mola au 16.05.2025 ALI Charafou au 08.05.2025	2	
ESPOIR CL LONGONI 582.503	CFF3	ABDILLAH ABDALLAH Djaffar au 22.05.2025 MARI MOUSSA Oumar au 21.05.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - B FELICITATIONS
	CFF1	ABDOU Chifain au 30.05.2025	1	
MTSAMBORO FC 580.103	DES	DENIS Alain au 03.07.2025	1	Le Club a régularisé sa situation le 26.06.2025 Pas d'infraction
	CFF3	MOUTULLAHI Ahmed au 14.05.2025	1	
	CFF1	MENDES CORREIA Jonathan au 26.06.2025	1	
MTSANGA 2000 549.875	CFF3	HAMIDOU Musbahou au 25.04.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - B FELICITATIONS
	CFF2	BOURA Mahamoud au 12.05.2025	1	
	CFF1	ABDALLAH Salim au 12.05.2025	1	
NDREMA CLUB 582.504	BEF	YOUSSEUF Chadhouli au 30.04.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - B FELICITATIONS
	BMF	SAINDOU Kassam au 26.05.2025	1	
	CFF3	HAMIDOU Moudjibou Ben au 30.04.2025	1	
US MTSANGAMBOUA 554.072	CFF3	YOUSSEUF Islami au 10.03.2025 JAOTOMBO Gerson au 12.06.2025	2	Le Club a régularisé sa situation le 12.06.2025 Pas d'infraction
	CFF2	AHAMADI Kamil Dine au 12.06.2025	1	
	CFF1			
VSC MTAHARA 554.070	BMF	FATIHOU Ali au 18.04.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - B FELICITATIONS
	CFF3	ABDALLAH Suldine au 20.01.2025	1	
	CFF1			

Licences enregistrées avant la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat.

Licences enregistrées après la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat (PV N°2)

Incidence par rapport au Statut des Educateurs

Conformément à l'article 46 Obligation des Clubs, les sanctions ci-dessous seront appliquées

- 85€ d'amende par Educateur manquant et par match joué en infraction
- Retrait d'un (01) point par match de championnat joué en infraction **à partir de la 5^{ème} journée de championnat saison 2025. 5^{ème} journée prévue le 06.07.2025**

VI - STATUT DES ÉDUCATEURS

Les clubs ont un **délai de 60 jours** à partir de la date du premier match du championnat pour régulariser leur situation. Les clubs en situation irrégulière sont pénalisés en plus des amendes prévues au paragraphe (b) ci-dessus, par la perte d'un point par match **à compter de la 5^{ème} rencontre officielle jouée en situation d'infraction**. Après l'expiration du délai dans les conditions prévues au paragraphe (c) ci-dessous...

— A partir de la réception de la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel envoyée à l'expiration du délai de **60 jours**, la Commission Technique de la Ligue amputera obligatoirement le total des points acquis d'une unité par match disputé en situation irrégulière.

Obligations clubs : 1- CFF3 (Responsable de l'équipe 1ère) et 1- CFF1

RÉGIONAL 4 – POULE C

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
ASO ESPOIR CHICONI 681.583	BMF	ANTOYISSA Oukacha au 10.03.2025 MOUHIDINI Alladine au 21.05.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - C FELICITATIONS
	CFF3	MARI DJIHADI Anthoumani au 31.01.2025	1	
	CFF1			
ASCEE NYAMBADAO 550.503	CFF3	SAID Bacar au 21.02.2025 OUSSENI Mohamed au 28.05.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - C FELICITATIONS
	CFF2	MOUCHITALI Faissoil au 09.02.2025	1	
	CFF1	SAID Zaidi au 30.05.2025	1	
AS ONGOJOU 542.090	CFF3	ASSANI Rakibou au 16.02.2025 HAMOUZA Illiassa au 12.04.2025 SAINDOU Daniel au 21.06.2025	3	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - C FELICITATIONS
	CFF1	HAROUNA Elhad Dine au 12.06.2025	1	
ASCE DE MIRERENI 581.584	CFF3	ABDALLAH Ahamadidine au 25.02.2025 OUSSENI Abdillah au 22.04.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - C FELICITATIONS
	CFF1		1	
CS M'RAMADOUDOU 538.935	CFF3	FONTE Ibrahim au 03.02.2025 AHAMADA Ahamadariffain au 29.01.2025 HALIFA Ahmed au 07.07.2025	3	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - C FELICITATIONS
	CFF2	AHAMADA ABDOU Abdouraha au 20.02.2025	1	
RC BARAKANI 545.344	CFF3	AHMED COMBO Ali au 30.04.2025 BACO Soibaha Dine au 13.07.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - C FELICITATIONS
	CFF1	SOUMAILA M'Dilladji au 16.02.2025	1	
US OUANGANI 542.077	BEF	RIZIKI Nadjidou au 30.03.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - C FELICITATIONS
	CFF3	HOUSSENI Hadadi au 07.02.2025 NOUDJOU MOUDDINE Am Djamael 01.05.2025	2	
	CFF1	ATTOUMANI Madi au 23.05.2025 HOUMADI Darkhaoui au 23.05.2025	2	

Licences enregistrées avant la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat.

Licences enregistrées après la réunion du 31.05.2025 et du 1^{er} match de championnat (PV N°2)

Incidence par rapport au Statut des Educateurs

Conformément à l'article 46 Obligation des Clubs, les sanctions ci-dessous seront appliquées

- 85€ d'amende par Educateur manquant et par match joué en infraction
- Retrait d'un (01) point par match de championnat joué en infraction à partir de la 5^{ème} journée de championnat saison 2025. 5^{ème} journée prévue le 06.07.2025

VI - STATUT DES ÉDUCATEURS

Les clubs ont un délai de 60 jours à partir de la date du premier match du championnat pour régulariser leur situation. Les clubs en situation irrégulière sont pénalisés en plus des amendes prévues au paragraphe (b) ci-dessus, par la perte d'un point par match à compter de la 5^{ème} rencontre officielle jouée en situation d'infraction. Après l'expiration du délai dans les conditions prévues au paragraphe (c) ci-dessous...

— A partir de la réception de la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel envoyée à l'expiration du délai de 60 jours, la Commission Technique de la Ligue amputera obligatoirement le total des points acquis d'une unité par match disputé en situation irrégulière.

Obligations clubs : 1- CFF3 (Responsable de l'équipe 1ère) et 1- CFF1

RÉGIONAL 4 – POULE D

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
AS NDRANAVI 563.944	CFF3	ABDALLAH Chadhouli au 06.04.2025 SAID Daniel au 07.04.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - D FELICITATIONS
	CFF1	ABDOURAHAMANI Charafoudine 06.04.2025	1	
ASJ MOINATRINDRI 545.343	CFF3	MARI Mambadi au 03.02.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - D FELICITATIONS
	CFF2	HAMADA Maoulida Abdou au 03.02.2025	1	
	CFF1	CHEBANI Saidina Ilyassa au 03.02.2025	1	
CJ M'RONABEJA 542.913	CFF3	MOHAMED Iliassa au 31.03.2025 CHANFI Mouhamadi au 27.01.2025 MCHINDRA Toibou au 11.06.2025	3	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - D FELICITATIONS
	CFF2	HADHRAMI Mohamadi au 23.03.2025	1	
	CFF1	MOUSSA Kamaldine au 16.02.2025	1	
E.F PAPILLON BLEU 542.107	CFF3	ALI Mouhamadi au 18.04.2025 ISSOUF El Habib au 20.02.2025 MADI Yazidou au 13.05.2025	3	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - D FELICITATIONS
	CFF1			
FC BAMBO 564.351	CFF3	MAGOMA Madi au 28.08.2025	1	Le Club a régularisé sa situation le 11.08.2025 Infraction du 28.06 au 28.08.2025
	CFF2	ASSANI Nadoire au 16.04.2025	1	
	CFF1			
FC PASSI M'BOUINI 560.695	CFF3	MARI Toulaybi au 24.04.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - D FELICITATIONS
	CFF2	MOUSSA Hamidou au 17.05.2025	1	
LANCE MISSILE 542.865	CFF3	AHMED OMAR Chadhouli au 20.05.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - D FELICITATIONS
	CFF1	SIDIKI Maoulida au 24.04.2025	1	
MIRACLE DU SUD 542.892	BEF	HALIDI CHEIK Anrif au 12.05.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - D FELICITATIONS
	CFF3	ADINANI Koutoubou au 28.04.2025	1	
	CFF2	ALI Amir au 17.03.2025	1	
	CFF1	MELA Tadjidini au 26.02.2025	1	
RC TSIMKOURA 581.577	CFF3	OUSSENI MKADARA Moussa au 23.05.2025 MAZOUNI Thaoubani au 14.05.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat R4 - D FELICITATIONS
	CFF2	BACO SAINDOU Kadafi au 14.05.2025	1	
US MTSAMOUDOU 854.072	CFF3	MOUSSA IBRAHIM Mouridi au 11.08.2025	1	Le Club a régularisé sa situation le 11.08.2025 Infraction du 28.06 au 11.08.2025
	CFF1	DJAE Wirdani au 04.04.2025	1	

Incidence par rapport au Statut des Educateurs

Conformément à l'article 46 Obligation des Clubs, les sanctions ci-dessous seront appliquées

- 85€ d'amende par Educateur manquant et par match joué en infraction
- Retrait d'un (01) point par match de championnat joué en infraction à partir de la 5^{ème} journée de championnat saison 2025. 5^{ème} journée prévue le 06.07.2025

RÉGIONAL 4 – Poule D

Obligations clubs : 1- CFF3 (Responsable de l'équipe 1ère) et 1- CFF1.

Clubs	Educateurs manquants	Amendes	Retrait de points
FC BAMBO 564.351	1 Educateur 1 CFF3 du 28.06 au 28.08.2025	510€ 85€ x 1 x 06 matchs = 510€	06 points Au le Classement Général
US MTSAMOUDOU 854.072	1 Educateur 1 CFF3 du 28.06 au 11.08.2025	425€ 85€ x 1 x 05 matchs = 425€	05 points Au le Classement Général

Pour le championnat **Régional 4 A**, **Deux Clubs** en infraction après la 5^{ème} journée de championnat :

- **FC BAMBO**, Le Club a joué 06 matchs en infraction entre le 05.07.2025 et le 28.08.2025 : 06.07.2025, 13.07.2025, 27.07.2025, 10.08.2025, 15.08.2025 et 24.08.2025. **06 matchs = 06 points en moins au classement général. Amende de 85€ x 06 matchs de championnat joués en infraction du 06.07.2025 au 28.08.2025.**

Dates	Poule	Equipes	Résultats
06/07/2025	R4. D	FC BAMBO – AJM JUMEAUX 2	0-1
13/07/2025	R4. D	ASJ MOINATRINDRI – FC BAMBO	5-1
27/07/2025	R4. D	FC BAMBO – MIRACLE DU SUD	0-3
10/08/2025	R4. D	LANCE MISSILE – FC BAMBO	0-1
15/08/2025	R4. D	FC BAMBO – US MTSAMOUDOU	3-0
24/08/2025	R4. D	AJ KANI-KELI 2 – FC BAMBO	1-3

- **US MTSAMOUDOU**, Le Club a joué 05 matchs en infraction entre le 05.07.2025 et le 11.08.2025 : 06.07.2025, 13.07.2025, 27.07.2025, 03.08.2025 et 10.08.2025. **05 matchs = 05 points en moins au classement général. Amende de 85€ x 05 matchs de championnat joués en infraction du 06.07.2025 au 11.08.2025.**

Dates	Poule	Equipes	Résultats
06/07/2025	R4. D	US MTSAMOUDOU – RC TSIMKOURA	1-1
13/07/2025	R4. D	VSS HAGNOUNDROU 2 – US MTSAMOUDOU	2-10
27/07/2025	R4. D	US MTSAMOUDOU – AJM JUMEAUX 2	1-1
03/08/2025	R4. D	ASJ MOINATRINDRI – US MTSAMOUDOU	0-9
10/08/2025	R4. D	US MTSAMOUDOU – MIRACLE DU SUD	0-3

Obligations clubs : 1- CFF1 ou tout autre diplôme
FOOTBALL FEMININ & ECOLE DE FOOTBALL

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
AS JUMELLES 751.219	BMF	ALLAOUI Minihadji au 13.03.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de championnat FELICITATIONS
	CFF3	CHEIK AHAMED El Yassir au 30.01.2025	1	
	CFF2	SIDI Djamaldine au 20.05.2025	1	
	CFF1	OUSSENI Anli 20.05.2025 BADAOUI Kamal au 06.08.2025	2	
BANDRELE FOOT FEM 760.353	BMF	DJOU MOI Kamardine au 28.02.2025	1	Le Club est en règle... FELICITATIONS
CLUB UNICORNIS 734.095	BMF	HASSANI El Anrif au 22.05.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée de FELICITATIONS
	CFF2	HASSANI Mohamed Bakri au 07.02.2025	1	
	CFF1	ALI SAID Ousseni au 16.02.2025 MOHAMED Yasser au 04.02.2025 AKIRAMOU Azihar au 17.10.2025	3	
EF DEVILS PAMANDZI 781.112	CFF3	HALIM SAID Hassani au 20.05.2025 MISTOIH El Anrif au 21.05.2025	2	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée... FELICITATIONS
	CFF1	SAID HASSANI Said Ali au 21.05.2025	1	
EF LE DAKA 781.112	BMF	N'DAKA Moustakima Kolo au 12.02.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée... FELICITATIONS
	CFF2	N'DAKA Boustoini au 20.05.2025	1	
LES ECOLES DE FOOTBALL				
EF J. SPORTIVE DU SUD 560.676	CFF3	MATTOIR Ben Souffou au 13.02.2025	1	Le Club est en règle depuis la 1 ^{ère} journée... FELICITATIONS
	CFF2	CHRISTIN Mariama au 01.02.2025	1	
	CFF1	TAVANDRAY Chadhouli au 17.02.2025	1	
EF AVENIR TSARARANO 564.349	CFF1	SALIME Adelaide au 19.03.2025	1	Le Club est en règle... FELICITATIONS
EF DES CHAMPIONS 581.588				Club en Infraction Au 31.05.2025...
EF MLIHA ACADEMY 564.785	CFF3	BOINAIDI Saindou au 03.11.2025	1	Situation régularisée au 03.11.2025
EF BAMBO EST 565.083				Club nouvellement affilié lors de la saison 2025
EF DU NORD 554.064	BMF	CHAKA Madi au 30.04.2025	1	Le Club est en règle... FELICITATIONS
EF LES PETITS BLEUS 781.111	DEF	SOUHAILI Bahédja au 11.11.2025	1	Le Club est en règle... FELICITATIONS
	CFF1	SOUHAILI Iman au 28.03.2025	1	
EF MAKOULATSA FC 582.087	CFF3	MOUSTOIFA Ibrahim au 25.04.2025	1	Le Club est en règle... FELICITATIONS
EF DE PASSAMAINTY 560.361				Le Club est en règle... FELICITATIONS
	CFF3	DHOULANRIFI Naiz Ben au 25.02.2025 ABDOU Rayef au 30.05.2025	2	
EF US BANDRELE 581.116	CFF3	ALLAOUI Mouhtar au 23.04.2025	1	Le Club est en règle... FELICITATIONS

Obligations clubs : 1- CFF1 ou tout autre diplôme
FOOTBALL FEMININ & ECOLE DE FOOTBALL

Club	Diplômes	Nom/Prénom d'éducateurs	Nb	Observations
LES ECOLES DE FOOTBALL				
EF WANA NYAMBA 565.070	CFF1	MAENROUF Abdouroihamane au 07.05.2025	1	Le Club est en règle... FELICITATIONS
EF WOINA BETRATRA 564.752				Club en Infraction Au 31.05.2025...
EF ETOILE HAPANDZO 542.946	CFF2	RASOLONJATAVO Eric Bruno au 31.03.2025	1	Le Club est en règle... FELICITATIONS
	CFF1	BACAR M'COLO Anouoiri au 03.05.2025	1	
EF US MOMOJU 564.740	CFF3	DJOUMOI Ahamed au 24.04.2025 LERA Antoissi au 23.04.2025	2	Le Club est en règle... FELICITATIONS
	CFF1	AHMED Mohamed au 02.04.2025	1	

Incidence par rapport au Statut des Educateurs

Conformément à l'article 46 Obligation des Clubs, les sanctions ci-dessous seront appliquées

- 85€ d'amende par Educateur manquant et par match joué en infraction
- Retrait d'un (01) point par match de championnat joué en infraction **à partir de la 5^{ème} journée de championnat saison 2025.**

La Commission Régionale Technique constate avec satisfaction, qu'il n'y a que peu d'ECOLES DE FOOT en infraction, ce qui est une belle avancée par rapport aux saisons précédentes. La CRT décide donc de ne pas infliger de sanctions financières et invite les Clubs en infraction cette saison, à envoyer des Dirigeants en formation dès que ce sera possible et ainsi ne plus être en infraction lors de la saison 2026.

La Commission rappelle que l'objectif d'avoir des Educateurs pour encadrer les équipes, est d'avoir une qualité de travail, notamment chez les Jeunes et chez les Féminines. Le CRT souhaite que les Clubs puissent en permanence améliorer leur encadrement, d'autant que la Direction Technique Régionale, forme beaucoup d'Educateurs chaque saison.

La CRT invite les Clubs à saisir dès le début de saison, les licences de leurs Educatrices et Educateurs pour éviter des désagréments et des retraits de points dans la saison.

Divers.

En divers, les points ci-après ont été abordés :

- La Commission Régionale Technique souhaite proposer à l'approbation des différents Acteurs, que dès la saison 2026, en cas d'absence non excusée de l'Educateur principal responsable de l'Equipe, l'équipe aura match par pénalité, comme cela se fait dans les catégories Jeunes.
- La Commission Régionale Technique se renseigne sur la conduite à tenir en cas de suspension ou d'indisponibilité de plus de six matchs ou de plus de deux mois, de l'Educateur responsable d'une équipe senior, surtout quand le Club est soumis à obligation par rapport à son encadrement.
- La Commission Régionale Technique a encore évoqué la situation des Educateurs qui ont des obtenus des dérogations, notamment en R2 et ne sont pas présents sur le banc. La CRT sera particulièrement attentive là-dessus dès l'ouverture de la saison 2026.
- La Commission Régionale Technique souhaiterait être au courant des différentes actions techniques, surtout les actions chez les Jeunes. Autrefois, la Commission était sollicitée pour la préparation des actions et était présente le jour J. Aujourd'hui, la Commission Régionale Technique n'est plus sollicitée et est absente lors des actions.

Carnet Noir

Les membres de la Commission Régionale Technique ont appris le décès de la Maman de leur frère ami et membre de la CRT Zouhairi AHMED. Coach Zouzou comme beaucoup l'appelle affectueusement, perd un des piliers les plus importants de sa vie. Une maman aimante décédée le 20.11.2025 et inhumée le 21.11.2025 à Pamandzi. Le monde du Football lui a rendu un bel hommage

Massoundi ABIDI Président de la CRT et l'ensemble des membres de la Commission, lui adressent leurs sincères condoléances et lui souhaitent beaucoup de courage dans cette douloureuse épreuve qui est la perte d'un être cher et aimé. Un être qui lui a tout donné, tout appris et qu'il a tant aimé.

Le contenu de ce procès-verbal est susceptible de contestation devant la Commission Régionale d'Appel Sportif dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la date de 1^{ère} publication ou notification officielle de la décision contestée, dans le respect de l'article 78 du RI 2025 de la Ligue Mahoraise de Football.

Président

Secrétaire général

Massoundi ABIDI

Zouhaïri AHMED